

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARTILLY PORTE DE LA BAIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2009

Le vingt cinq février deux mille neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sartilly, dûment convoqués par le Président se sont réunis à la communauté de communes sous la présidence de M. Claude FOURRE, Président.

Etaient présents Mme BRUNAUD-RHYN Catherine, Mme GASTEBOIS Maryvonne, M. THOUVENOT Jacques Vice-présidents,

Mrs les délégués représentant les communes de :

- ANGEY : Mme LORE Monique, M. LEMONNIER Alain
- BACILLY : M. DEBON Jean-Pierre, M. QUINTON Eric, M. PICHON Jacques
- CAROLLES : M. SEVIN Jean-Marie, M. LOISEAU Philippe, M. GUILLOUX Aymerick
- CHAMPEAUX : Mme GIARD Claudine, M. JOLLY Thierry
- CHAMPCEY : M. HEON Philippe
- DRAGEY-RONTHON : M. FOLLAIN Hubert, M. DATIN Jean-Luc, Mme LEPRODHOMME Sandrine
- GENETS : M. DUTEIL René, M. LALISSE Allain
- LOLIF : M. BACHOTET Philippe, M. ANDRE Alphonse,
- MONTVIRON :
- ST JEAN LE THOMAS : M. BACHELIER Alain, M. LEPRODHOMME Jean-Claude, Mme LAINEY Geneviève
- ST PIERRE LANGERS : M. HERBERT Georges, M. LEGRAND Bernard, Mme LEFEVRE Nadine
- SARTILLY : M. RAULT Denis, M. LUCAS Jean-Pierre

Etaient Absents Représentés :

- Mme GROSFILS Sophie remplacée par M. BRECHET Valérie
- Mme GOUELLE Solange remplacée par M. BELLOIR Daniel

Excusés : M. JOUSSEAUME Pascal, ROBIDAT Serge

Absents : M. LAMBERT Gaëtan, M. JOUENNE Laurent

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme GASTEBOIS Maryvonne

Date de convocation : 17 février 2009

Nbre de conseillers en exercice : 36 / Nbre de conseillers présents : 32

Affiché le :

Documents envoyés avec la convocation : compte rendu de la réunion du Bureau du 12 février 2009, documents budgétaires (CA 2008) ; projet de règlement de la salle de sport ; cahier des charges pour le nettoyage des plages

Documents remis le jour de la réunion : Projet de délibération avec modification pour l'agrandissement du CLSH, projet de délibérations pour : - défense contre la mer ; recrutement d'un CAE.

Comptes administratifs 2008 du budget principal et des budgets annexes SPANC, Atelier Relais 1, Atelier relais 2.

Suite à l'avis de la commission des finances et du Bureau, Le conseil est appelé à délibérer sur les comptes administratifs 2008 des présidents Robidat et Fourré, en concordance avec les comptes de gestion de la trésorière Mme Denizane.

Les documents sont présentés par Mme Brunaud Rhyh, Vice-présidente déléguée aux finances.
M. Fourré ne prend pas part au délibéré ni au vote.

Budget général			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses prévues	2 367 279.56		1 672 920.14
Dépenses réalisées	1 909 560.87		686 059.32
Déficit reporté			
Recettes prévues	2 367 279.56		1 672 920.14
Recettes réalisées	2 434 995.69		1 272 464.34
Excédent reporté	+ 118 479.56	Déficit reporté	742 420.14
Résultat de clôture :	+ 525 434.82		586 405.02
Résultat cumulé :	+ 643 914.38		- 156 015.12

Le vote effectué en l'absence du Président donne les résultats suivants :

Le CA Budget général est approuvé par 28 voix pour ; 3 abstentions

Budget atelier 1			
<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses prévues	26 589.42		2 827.56
Dépenses réalisées	6 139.57		0.00
Déficit reporté			
Recettes prévues	26 589.42		2 827.56
Recettes réalisées	6 554.63		0.00
Excédent reporté			
Résultat de clôture :	+ 415.06		
Excédent cumulé :	+ 20 452.48		2 827.56

Le vote effectué en l'absence du Président donne les résultats suivants :

Le CA Budget annexe de l'atelier relais n°1 est approuvé par 31 voix pour.

Budget atelier 2			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses prévues	19 607.68		2 156.00
Dépenses réalisées	0.00		2 156.00
Déficit reporté			
Recettes prévues	19 607.68		2 156.00
Recettes réalisées	4 492.42		2 156.00
Excédent reporté	15 239.68		
Résultat de clôture :	+ 4 492.42		0.00
Excédent ou déficit :	+19 732.10		

Le vote effectué en l'absence du Président donne les résultats suivants :

Le CA Budget annexe de l'atelier relais n°2 est approuvé par 31 voix pour.

<i>Budget SPANC</i>		
Fonctionnement		Investissement
Dépenses prévues	34 455.99	
Dépenses réalisées	13 779.55	
Déficit reporté		
Recettes prévues	34 455.99	
Recettes réalisées	15 640.00	
Excédent reporté	1 860.45	
Résultat de clôture :		
Excédent ou déficit :	+ 4 199.44	

Le vote effectué en l'absence du Président donne les résultats suivants :

Le CA Budget annexe du SPANC est approuvé par 31 voix pour.

La CA 2008 du budget annexe de la zone d'activité sera présenté ultérieurement.

Agrandissement du CLSH

Le Président fait l'historique de ce projet : Les locaux du CLSH ne permettent plus de répondre aux besoins actuels du centre, notamment pour l'accueil des petits de 3 à 6 ans. Les sanitaires sont devenus insuffisants et il est indispensable de créer une salle de sieste, ce qui nous dispenserait d'utiliser les locaux de l'école maternelle. Depuis 2006, la commission travaux et les différents services extérieurs intéressés (CAF, DDJS, PMI) se sont penchés sur ce projet. Devait-on prévoir une extension neuve ou récupérer les locaux de la bibliothèque communale pour répondre au besoin.

Aujourd'hui, la commune de Sartilly n'est pas encore prête pour créer une nouvelle bibliothèque et les besoins du CLSH ne peuvent plus attendre. C'est pourquoi, après qu'il ait été examiné par la commission travaux élargies aux représentants des services PMI, CAF, DDJS, DAS et le Bureau, le dossier est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

L'extension projetée consiste en la création d'une surface de 127 m² qui pourra abriter :

- un rez de chaussée de 102 m² composé de : un hall de 11 m² ; un dégagement de 21 m² ; des sanitaires de 12 m² ; une salle d'activités de 58 m².
- un étage de 25m² local de rangement.

D'autre part, la commission travaux a jugé opportun de profiter de ces travaux pour donner également au centre, les moyens de ranger du matériel plus important comme les vélos et se doter d'un préau convenable dans la cour. Ce nouveau préau/rangement remplacerait avantageusement le local de rangement actuel constitué d'un ancien bus aménagé et doté d'une avancée en préau.

Après délibéré

Le Conseil Communautaire,

Considérant l'avis de la commission travaux, l'avis des services DDJS, DDASS, PMI et du Bureau, Approuve le projet de travaux présenté ;

Autorise le président à poursuivre les démarches de consultation pour désigner un Maître d'œuvre et lancer les travaux.

Procédure retenue : marché à procédure adaptée (décret du 19 décembre 2008 - JORF du 20.12.2008) ;

Marchés allotis ;

Fixe comme suit le plan de financement de l'opération :

Montant de la dépense estimée HT :

Montant de la dépense estimée HT :

- travaux - imprévus et honoraires :	304 600 €
- étude de sol complémentaire:	3 000 €
- étude thermique et électrique :	5 000 €
- Aménagements extérieurs :	5 000 €
- Ameublement :	<u>3 000 €</u>
Total	320 600 €
- OPTION Préau	30 000 €
Total avec option	350 600 €

Recettes

- DGE (20% de 334 600 €)	66 920 €)	
- CAF (25% de 334 600 €)	83 650 € (234 200 €
- Etat/Région (25% de 334 600 €)	83 650 €)	
- Contrat de territoire	<u>25 100 €</u>	(25% de 100 400 (334 600-234 200))
Total subventions	259 300 €	
Participation CDC	<u>91 300 €</u>	
	<u>350 600 €</u>	

Demande les subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat au titre de la DGE, la CAF, le Département de la Manche au titre du contrat de territoire.

Autorise le Président à signer les marchés à intervenir et pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité

Nettoyage des Plages

La communauté de communes dans le cadre de ses compétences littorales, assure le nettoyage des plages. Depuis 2006, ce nettoyage est réalisé selon un cahier des charges établi d'après les préconisations du Département privilégiant un ramassage manuel plutôt que mécanique.

La méthode de ramassage et les zones concernées sont décrites dans un cahier des charges qui a été élaboré par la Communauté de Communes et validé par les services départementaux.

Après examen,

Le Conseil Communautaire,

Approuve le cahier des charges présenté ;

Sollicite du Conseil Général de la Manche, l'attribution d'une aide financière qui permettra à la communauté de commune de poursuivre cette pratique de nettoyage jugée plus écologique.

Demande l'autorisation de commencer les opérations de nettoyage avant l'avis d'attribution de subvention.

Sauveteurs saisonniers – signature de la convention SNSM

Afin d'organiser la surveillance de baignades à Carolles et Saint Jean le Thomas pendant la saison d'été 2009 ;

Le Conseil communautaire :

- Autorise le conventionnement avec la SNSM Paris - Société Nationale de Sauvetage en Mer afin qu'elle propose à la Communauté de Communes les personnels qualifiés et formés par ses soins ;

- Décide de recruter pour un besoin saisonnier du 5 juillet au 30 août 2009 à raison de 35 heures par semaine 7 maîtres nageurs sauveteurs (1 chef de poste, 2 adjoints chef de poste et 4 sauveteurs qualifiés) rémunérés sur la base des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Décret 92-368 du 1^{er} avril 1992 modifié)

- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2009. Le Président est autorisé à signer le contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier correspondant, pour chaque sauveteur.

Adopté par 31 voix pour, 1 abstention

Convention avec le SDIS

Le Président est autorisé à signer la convention d'usage avec le SDIS pour permettre la mise en disponibilité des agents communautaires sapeur-pompier volontaires.

Adopté à l'unanimité

Atelier Relais – Convention

Le conseil communautaire,

Considérant les difficultés rencontrées par M. Robert DUVAL locataire de l'atelier 1 pour créer son entreprise sur la zone d'activité ;

Vu la carence en locaux libres à la location et pouvant convenir à l'activité de cette entreprise ;

A la demande de l'intéressé et des services préfectoraux ;

Le conseil autorise le Président à signer une nouvelle convention d'occupation précaire de l'atelier 1 au bénéfice de M. Robert DUVAL. Cette nouvelle convention prendra effet à compter du 1^{er} avril 2009 pour une durée de vingt trois mois. Le montant de l'indemnité d'occupation est fixé à 600 € HT par mois payable à terme échu à la caisse de M. le Trésorier d'Avranches.

Adopté à l'unanimité

Boucle équestre demande de subvention

Le président rappelle que la Communauté s'est engagée dans la réalisation d'une boucle d'attelage d'une trentaine de kilomètres passant par le site des Blins. Cette boucle a été retenue par le Conseil Général au titre des circuits de randonnée équestre. D'autre part, son intégration à la future route des Abbayes permettra qu'elle soit inscrite dans le schéma régional équestre du Conseil Régional.

Pour achever l'aménagement du circuit, une restauration d'un pont doit être faite sur le chemin dit « de dessous de l'Aunay » à St Jean le Thomas. Les travaux sont estimés à 3 663.70 € HT.

Le Conseil sollicite une aide financière de la Région à hauteur de 30% de la dépense prévue et demande l'autorisation de commencer les travaux avant accord de subvention.

Adopté à l'unanimité

Signature du contrat Enfance Jeunesse

Le Président rappelle que les contrats Enfance et temps libre passés avec la CAF de la Manche sont dorénavant remplacés par un seul contrat « Enfance Jeunesse ».

Ce nouveau contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et la Communauté de Communes a pour finalité de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Sa durée est de quatre ans avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil autorise le Président à signer ce Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de la Manche. Adopté à l'unanimité

Assistance technique Assainissement non collectif

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques adoptée le 30 décembre 2006 a modifié les conditions d'interventions des services d'assistance technique dans le domaine de l'eau. A partir du 1^{er} janvier 2009 les collectivités éligibles qui souhaitent bénéficier de cette assistance technique devront signer une convention avec le Département pour une durée de 4 ans résiliable annuellement et verser une participation financière.

Dans ces conditions, Il nous est proposé de signer une convention pour une assistante technique de la SATESE pour le SPANC communautaire.

La participation financière est fixée à 0.05 € /habitant pour 2009 , soit
 $6720 \text{ hab} \times 0.05 \text{ €} = 336 \text{ €}$

Après délibéré, le conseil autorise le président à signer la convention nécessaire à cette collaboration.

Adopté par 31 voix pour, 1 abstention

Complexe équin

Comme il l'avait déjà fait savoir lors de précédentes réunions, le président confirme qu'il rencontre quelques difficultés dans l'aboutissement des négociations amiables d'acquisitions des derniers terrains nécessaires à l'assise du projet. La dernière difficulté concerne deux parcelles représentant 1ha 18a. Le président souhaite faire une dernière démarche avant de lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Le Conseil autorise le président à lancer la procédure de DUP en cas de refus du propriétaire.

Adopté par 30 voix pour, 2 abstentions

Remboursement de frais de formation

Le Conseil accepte la prise en charge des frais de formation individuelle de Mme NICOT Nathalie pour la préparation au concours de rédacteur par le CNED.

En conséquence, la somme correspondante à l'inscription, soit 275 €, sera remboursée à Mme NICOT Nathalie.

Adopté à l'unanimité.

Règlement salle de sport

Le règlement de la salle de sport (route de Genêts) est validé par le Conseil à l'unanimité.

Défense contre la mer

La tempête du 1^{er} février 2009 a fortement endommagé l'ouvrage de défense en empierrement en front de mer de St Jean le Thomas.

Les travaux de remise en état sont estimés à 10 920.00 € HT soit 13 060.32 € TTC.

Afin de pouvoir procéder à la restauration nécessaire, le Conseil sollicite les subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat et du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité

Recrutement d'un Contrat d'Accompagnement Pour l'Emploi

Pour permettre le recrutement d'une Auxiliaire de Puériculture (cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe) à la Halte Garderie communautaire, le Conseil communautaire autorise le Président à signer un **Contrat d'Accompagnement Pour l'Emploi (C.A.E) à compter du 1^{er} mars 2009, pour une durée de 6 mois renouvelable à raison de 20 heures de travail par semaine.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP2009.

Adopté à l'unanimité